

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU JEUDI 20 DECEMBRE 2007  
A BORNEL**

**I – Conseil communautaire du 15 novembre 2007**

Le compte rendu du conseil communautaire du 15 novembre 2007 ne soulève aucune observation et est donc adopté à l'unanimité.

**II – Débat d'orientation budgétaire du 15 novembre 2007**

Le compte rendu du débat d'orientation budgétaire du 15 novembre 2007 ne soulève aucune observation et est donc adopté à l'unanimité.

**III – Election du secrétaire de séance :**

*Monsieur VANHOUTTE* est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

**IV – Décisions modificatives n°1**

- **Budget général – décision modificative n°1**

Monsieur FOURNIER présente la décision modificative n°1 dont l'objectif principal est l'ajustement des crédits de paiement en fonction de l'avancement des travaux ainsi que l'inscription des crédits nécessaires pour certaines opérations d'ordre (opérations patrimoniales et travaux en régie).

Au total, cette décision modificative est équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de – **2 905 192 €uros** dont :

- section de fonctionnement : + 222 440 €uros
- section d'investissement : - 3 127 632 €uros

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette décision modificative n°1.**

- **Budget annexe « portage de repas » - décision modificative n°1**

Monsieur FOURNIER présente au Conseil Communautaire la décision modificative n°1 du budget annexe « portage de repas » qui est équilibrée à la somme de **10 000 €uros** uniquement en section d'exploitation en expliquant que cette augmentation est la conséquence de la progression du service.

A la demande de Monsieur DU PLESSIS d'ARGENTRE, Madame LEGRAND précise qu'environ 12 000 repas seront distribués en 2007.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette décision modificative n°1.**

**- Budget annexe « piscine Aquoise » - décision modificative n°1**

Monsieur FOURNIER présente la décision modificative n°1 du budget annexe « piscine aquoise » qui est équilibrée à la somme de **108 000 €uros** uniquement en section de fonctionnement. Cette DM est le résultat de la réévaluation des recettes de la piscine et du partage des gains de l'exercice 2006 entre la CCS et la société Vert Marine conformément au contrat de délégation de service public.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette décision modificative n°1.**

**V – Budget primitif 2008**

**- Budget général**

Madame LEGRAND présente le budget primitif 2008 du budget général qui s'élève à la somme total de 23 890 350 €uros.

La section de fonctionnement est équilibrée en recettes et dépenses à la somme de 15 055 760 €uros contre 14 393 060 €uros en 2007. Cette augmentation est essentiellement due à l'évolution du coût des prestations de service en matière de collecte et traitement des ordures ménagères. A ce titre, Madame LEGRAND précise que l'évolution de ces marchés est étroitement liée à celle du prix des produits pétroliers. Les charges de personnel n'évoluent quant à elles que de très modérément en passant de 937 460 €uros à 954 555 €uros. Les atténuations de produits ne varient pas (il s'agit des attributions de compensation). Madame LEGRAND précise que pour les communes de Beaumont les Nonains, La Neuville Garnier, Valdampierre et Villotran l'attribution de compensation n'a toujours pas été calculée dans la mesure où la liquidation de la communauté de communes du Thelle Bray n'est toujours pas achevée. Les crédits inscrits au chapitre 65 sont en léger recul et ce malgré l'augmentation de la contribution au SDIS (+ 18 300 €uros) et l'inscription de 50 000 €uros destinés au Pays. Les charges financières vont croître légèrement du fait de l'augmentation des taux d'intérêts. Enfin, les charges exceptionnelles vont augmenter sensiblement du fait de la réévaluation des subventions d'équilibre au budget annexe de la piscine et du service de portage de repas.

Madame LEGRAND précise que les recettes de fonctionnement ont été évaluées prudemment : 7 500 000 € ont été inscrits en produit de TP et 2 513 500 € en produit de TEOM.

Le virement à la section d'investissement s'élève à 2 230 000 €uros.

Madame LEGRAND présente ensuite la section d'investissement qui est équilibrée à la somme de 8 834 590 €uros dont 8 472 388 €uros de dépenses

d'équipement en détaillant la répartition des crédits de paiement pour chaque autorisation de programme.

Madame ROELANDT s'interroge sur l'absence de crédits pour les travaux de rénovation de l'église de La Neuville Garnier. Madame LEGRAND répond que ces crédits feront l'objet de restes à réaliser.

Madame DUCLAY s'interroge sur la nécessité de réaliser un second carrefour giratoire au niveau d'Auchan. Monsieur le Président explique que compte tenu du développement des Marquises, le trafic routier va considérablement augmenter et qu'en conséquence il est essentiel de réaliser un tel aménagement.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité le budget primitif 2008 (Messieurs DU PLESSIS d'ARGENTRE et VASQUEZ ayant voté contre).**

Monsieur DU PLESSIS d'ARGENTRE précise que le Conseil Municipal d'Amblainville estime que le budget communautaire ne répond pas aux véritables attentes des habitants des Sablons. En conséquence, comme en 2007, les élus d'Amblainville ont mandaté leurs représentants pour voter contre ce budget.

Monsieur VANHOUTTE tient à souligner qu'il faut privilégier la vision communautaire de la politique menée et qu'ainsi, en tout état de cause, il n'appartient pas à un conseil municipal de se prononcer sur le budget de la CCS.

Monsieur DU PLESSIS d'ARGENTRE rappelle que les conseillers communautaires sont des délégués désignés par les conseils municipaux et qu'ils se doivent de rendre compte de leur action à leurs collègues conseillers municipaux.

- **Budget annexe « Transports »**

Madame LEGRAND présente le budget primitif 2008 du budget annexe « Transports » qui est équilibré à la somme de **689 700 €uros** dont 680 600 €uros en section d'exploitation et 9 100 €uros en section d'investissement et précise qu'en 2008, la CCS assurera le transport de 19 classes au golf d'Ivry le Temple dans le cadre de l'opération « le golf à l'école ».

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2008 du budget annexe « transports » (Messieurs DU PLESSIS d'ARGENTRE et VASQUEZ s'étant abstenus).**

- **Budget annexe « Musée de la Nacre »**

Madame LEGRAND présente le budget primitif 2008 du budget annexe « Musée de la Nacre » qui est équilibré à la somme de **632 450 €uros** dont 422 450 €uros en section d'exploitation et 210 000 €uros en section d'investissement.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2008.**

- **Budget annexe « Piscine Aquoise »**

Madame LEGRAND présente le budget primitif 2008 du budget annexe « Piscine Aquoise » qui est équilibré à la somme de **960 000 €uros** uniquement en section de fonctionnement.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité le budget primitif 2008 (Messieurs DU PLESSIS d'ARGENTRE et VASQUEZ ayant voté contre).**

- **Budget annexe « portage de repas »**

Madame LEGRAND présente le budget primitif 2008 du budget annexe « portage de repas » qui est équilibré à la somme de **137 500 €uros** dont 117 500 €uros en section d'exploitation et 20 000 €uros en section d'investissement. Les crédits inscrits en section d'investissement sont destinés à l'achat d'un nouveau véhicule. Les tarifs sont maintenus à 6,50 €uros par repas livré.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2008.**

- **Budget annexe « ZA les Vallées »**

Madame LEGRAND présente le budget primitif 2008 du budget annexe « ZA les Vallées » qui est équilibré à la somme de **3 049 800 €uros** dont 2 028 100 €uros en section de fonctionnement et 1 021 700 €uros en section d'investissement. Les dépenses réelles s'élèveront à 999 000 €uros et seront destinées au financement des travaux d'extension pour les projets PRD et Force 5.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2008 (Monsieur COQUET s'étant abstenu).**

- **Budget annexe « ZA Ivry le Temple »**

Madame LEGRAND présente le budget primitif 2008 du budget annexe « ZA Ivry le Temple » qui est équilibré à la somme de **168 200 €uros** dont 104 000 €uros en section de fonctionnement et 64 200 €uros en section d'investissement.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2008.**

- **Budget annexe « Parc de stationnement »**

Madame LEGRAND présente le budget primitif 2008 du budget annexe « Parc de stationnement » qui est équilibré à la somme de **64 000 €uros** uniquement en section de fonctionnement.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2008.**

- **Budget annexe « Ancien site Norinco »**

Madame LEGRAND présente le budget primitif 2008 du budget annexe « Ancien site Norinco » qui ne comporte aucune inscription dans l'attente d'une estimation des locaux de Force 5 à Méru.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2008.**

- **Budget annexe « assainissement »**

Madame LEGRAND présente le budget primitif 2008 du budget annexe « assainissement » qui est équilibré à la somme de **15 770 €uros** uniquement en section d'exploitation.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2008.**

## **VI – Vote du taux de taxe professionnelle**

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire, conformément aux orientations budgétaires prises lors du débat du 15 novembre 2007, de maintenir à 13,65 % le taux de la taxe professionnelle.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de fixer à 13,65 % le taux de la taxe professionnelle pour l'année 2008.**

## **VII – Transports**

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de procéder à la création d'une régie de recettes relative à l'encaissement des recettes perçues dans le cadre de l'offre de service « Sablons Bus ».

Monsieur LEBLANC explique à Madame DUCLAY qu'en l'absence d'une telle régie, une gestion de fait pourrait être déclarée.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président à procéder à la création de cette régie de recettes.**

## **VIII – ZAC de la Nouvelle France**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'un échange de servitudes entre Meressan et Auchan devait être opéré le 5 décembre dernier. Or, à ce jour, cet échange n'a pas eu lieu. De ce fait, les travaux d'extension d'Auchan ne peuvent pas commencer. Meressan s'est engagé à signer cet échange demain. Monsieur TANKERE souligne que cet échange est indispensable afin de permettre à la fois le développement des Marquises et de Meressan. Ainsi, il convient de s'interroger sur l'intérêt communautaire de la zone Meressan si celle-ci ne concerne plus que de l'habitat. Monsieur TANKERE propose donc de mettre fin à cette ZAC si l'échange de servitudes n'est pas signé.

Monsieur le Président propose de surseoir à statuer sur le devenir de la ZAC Meressan et de convoquer un bureau le 27 décembre prochain si l'échange de servitudes n'a pas été acté.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de surseoir à statuer.**

Monsieur VASQUEZ se prononce contre la tenue d'une réunion de bureau le 27 décembre 2007. Monsieur le Président lui répond que la convocation du bureau communautaire relève de la seule compétence du Président.

Monsieur NEVEU constate que de nombreux commerces ont fermé dans le centre ville de Méru et qu'à la place se créent des restaurants rapides de type kebbab.

Monsieur LEBLANC précise que la Mairie de Méru a engagé une action afin de préserver l'offre et la diversité commerciale en centre ville. Toutefois, certains propriétaires ne veulent rien faire de leurs locaux ou fixent des loyers trop chers. Par ailleurs, Méru avait une mauvaise réputation. Monsieur LEBLANC précise également que la ville exerce son droit de préemption urbain lorsqu'un pas de porte est transformé en logement.

## **IX – Opération façades**

Monsieur le Président propose d'étendre le périmètre « cœur de ville » de Méru permettant l'octroi d'une subvention plus importante que le dispositif général, soit 50 % financé par la Communauté de Communes des Sablons et 30 % financé par la commune, le tout plafonné à 8 000 €uros.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'extension du périmètre « cœur de ville » de Méru.**

## **X - Subventions**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que malgré la signature du contrat de développement territorial avec le conseil général, il est nécessaire de délibérer sur chaque demande de subvention.

Dès lors, Monsieur le Président propose de solliciter les subventions suivantes :

- acquisition d'un nouveau véhicule pour le portage des repas : 7 400 euros
- vestiaire et éclairage de la piste d'athlétisme de Méru : 74 000 euros
- création d'une salle associative intercommunale à Fosseuse (1<sup>ère</sup> tranche): 89 000 €uros
- ZAC les Vallées : 88 430 €uros
- Eglise d'Andeville (1<sup>ère</sup> tranche) : 50 000 €uros
- Château d'Esches (1<sup>ère</sup> tranche) : 50 000 €uros
- Château d'Hénonville : 100 000 €uros
- Eglise de St-Crépin Ibouvillers : 167 220 €uros
- Eglise de Le Déluge (1<sup>ère</sup> tranche): 56 600 €uros

Monsieur le Président propose également de solliciter 75 000 €uros au titre de la réserve parlementaire de Monsieur Philippe MARINI pour les travaux de restauration de la mairie de Lormaison.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à déposer ces demandes de subvention.**

Monsieur le Président propose d'individualiser les subventions suivantes :

- pour le Syndicat d'Initiative en pays de nacre : 19 500 €uros
- pour l'instance cantonale : 10 700 €uros
- pour les amis du château d'Hénonville : 20 000 €uros

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accorde à l'unanimité au Syndicat d'initiative des Sablons en pays de nacre une subvention de 19 500 €uros (Madame DUCLAY n'ayant ni assisté aux débats ni participé au vote).**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accorde à l'unanimité à l'instance cantonale une subvention de 10 700 €uros (Mesdames CARON et SORET et Messieurs MAYOT et DU PLESSIS d'ARGENTRE n'ayant ni assisté aux débats ni participé au vote).**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accorde à l'unanimité aux amis du château d'Hénonville une subvention de 20 000 €uros.**

## **XI – Salle multifonction à Lormaison**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de procéder à la conclusion d'un contrat de bail avec la commune de Lormaison concernant la salle multifonction actuellement propriété de la CCS. Ce contrat transfèrera à la commune toutes les charges et obligations dévolues non seulement au locataire mais également au propriétaire.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à signer un bail avec la commune de Lormaison.**

## **XII – Opération Patrimoine**

Madame LEGRAND présente les avenants à signer dans le cadre de l'opération patrimoine :

- 2 735,81 €uros HT sur le lot n°1 du marché de restauration intérieure du château d'Hénonville (LEON NOEL).
- 4 500,00 €uros HT sur les travaux restauration du château d'Hénonville (entreprise POINT)
- 1 500,00 €uros HT pour la gravure de « Hôtel de Ville » sur la mairie de Méru.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à signer ces avenants.**

## **XIII – Boutique du musée**

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire le catalogue des articles vendus en boutique du musée ainsi que leur prix d'achat.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la fixation des prix des articles vendus à la boutique du musée telle qu'elle est indiquée au catalogue.**

## **XIV – Indemnités du comptable du trésor**

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de l'autoriser à verser à Monsieur GOBIN, trésorier, la somme de 2 076,61 €uros correspondant à ses indemnités de conseil et d'assistance en matière budgétaire au titre de l'exercice 2007.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à verser ces indemnités.**

## **XV - Personnel**

Monsieur le Président demande de bien vouloir l'autoriser à renouveler les contrats de l'animateur NTIC, des quatre vacataires employés par le musée de la nacre et de la tableterie, de l'assistant qualifié de conservation du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30 heures) et de l'assistant qualifié de conservation du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à renouveler ces contrats.**

Le Président demande au Conseil Communautaire de l'autoriser à créer un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 ainsi qu'un emploi vacataire (8 heures par semaine).



**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à créer ces emplois.**

Monsieur le Président explique que le décret n°2007-1597 du 13 novembre 2007 autorise le paiement de congés travaillés dans la limite de 4 jours. Ce dispositif, uniquement valable pour l'année 2007, peut bénéficier aux agents ayant ouvert un compte épargne temps au 30 novembre 2007. Le montant de l'indemnité est fonction de la catégorie A, B ou C (125, 80 ou 65 €uros par jour).

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à mettre en place ce dispositif.**

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de fixer le taux de promotion pour les avancements de grade à 100 % conformément à l'avis favorable rendu par le comité technique paritaire.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à fixer à 100 % le taux de promotion pour les avancements de grade.**

## **XVI – Questions diverses**

- Demande de subvention au Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise : Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à déposer un dossier de demande de subvention pour le financement de la navette (7 150 € sollicités).
- Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer une convention permettant à l'association sportive du lycée Condorcet de venir à la piscine Aquoise.
- Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer un avenant avec la société SEPUR permettant la collecte les jours fériés dans les communes de Beaumont les Nonains, La Neuville Garnier, Valdampierre et Villotran.
- FISAC : individualisation de subventions